



Conseil d'administration

publié le 05/07/2012 - mis à jour le 06/12/2022

Descriptif :

Son fonctionnement, ses comptes-rendus

Le conseil d'administration est composé d'élus (personnels, élèves, parents), de représentants des collectivités territoriales (Mairie, Conseil départemental) et de membres de droit (CPE, gestionnaire, chef d'établissement). Lors des réunions du CA, les membres discutent, échangent, débattent et prennent des décisions (en votant) concernant la vie du collège.

Le C.A. se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins 3 fois par an.

Il peut être réuni en séance extraordinaire à la demande des autorités compétentes sur un ordre du jour déterminé.

Compte(s)-rendu(s) :

 PV - C.A. du 14 novembre 2022 (PDF de 2.5 Mo) +annexe (budget exercice 2023)

 PV - C.A. du 26 septembre 2022 (PDF de 278.9 ko)

 PV - C.A. du 20 juin 2022 (PDF de 242.4 ko)

Document joint

 projet_de_budget_2023 (PDF de 2.2 Mo)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.